

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1874

Bibliographie: Liens
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

autorités administratives.

L'intervention de l'autorité politique n'est pas plus admissible *a posteriori*. Elle sonne dans ce cas comme un désaveu des autorités judiciaires ou administratives qui ont appliqué la loi au nom d'un intérêt supérieur indéfini que l'on désigne commodément par raison d'Etat.

En cédant devant la Libye et les Etats-Unis, le Conseil fédéral et le Parlement donnent un signal désastreux. Sur le plan extérieur, parce que renoncer aux valeurs fondamentales de l'Etat de droit, même dans des cas uniques pour mettre fin à la détention arbitraire d'un otage et pour

sauvegarder des intérêts économiques, sera perçu comme un signe de faiblesse. Sur le plan intérieur surtout, parce que chaque procureur qui décide d'une arrestation, chaque magistrat qui rend un jugement, chaque fonctionnaire qui prend une décision en son âme et conscience a besoin de savoir que son indépendance sera garantie par les plus hautes autorités du pays.

Peu importe – et c'est le point décisif – que celles-ci estiment ou non que le droit ait été appliqué correctement. Peut-être que l'arrestation d'Hannibal Khadafi et de sa femme aurait dû se dérouler dans d'autres

conditions; peut être existait-il un raisonnement juridique permettant d'autoriser le Conseil fédéral à signer seul l'accord sur UBS; peut-être que la réactivation de la demande d'extradition de Roman Polanski par un fonctionnaire trop zélé n'était pas opportune. Mais, le cas échéant, c'est aux autorités de recours prévues par la loi d'en juger et non au gouvernement: le gouvernement ne peut décider que des questions au sujet desquelles la loi lui attribue expressément une compétence. Le Conseil fédéral, comme les autres institutions suisses, ne sera plus fort à l'avenir que s'il défend les valeurs fondamentales de l'Etat de droit.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1874#>
2. <http://www.sonntagszeitung.ch/suche/artikel-detailseite/?newsid=135164>
3. <http://dasmagazin.ch/index.php/der-kniefall/>
4. <http://dasmagazin.ch/index.php/%C2%ABverschworung-gegen-die-usa%C2%BB/>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/13773>
6. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/6a69c450-77dc-11df-8efd-54f9f3c858b9/Le_pacte_Suisse-Libye
7. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/0836398c-772b-11df-b66a-49c3504c021e/Le_choix_de_deux_convictions
8. <http://www.tdg.ch/actu/suisse/affaire-polanski-nicolas-sarkozy-telephone-doris-leuthard-2010-05-14>
9. http://www.parlament.ch/ab/data/f/n/4814/327796/f_n_4814_327796_327867.htm